Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2025 • Métropole • Jour 2

Code sujet **25-HGGSPJ2ME1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Sujets de dissertation au choix
2 réponses • sujet p. 1–2

Étude critique de documents — L’affirmation de la puissance chinoise
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Sujets de dissertation au choix

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précise sur sa copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 1 : « Le changement climatique, un enjeu géopolitique. »

Sujet 1 — « Le changement climatique, un enjeu géopolitique. »

Démarche et problématique. Le sujet ne demande pas seulement de présenter le phénomène climatique : il s'agit d'examiner comment ses causes et ses effets transfrontaliers influencent les relations entre acteurs, les rivalités et les coopérations. Il faut aussi éviter de présenter le climat comme une cause automatique de guerre. Problématique : *comment le changement climatique, dont les responsabilités et les effets sont inégalement répartis, recompose-t-il les rivalités et les coopérations internationales ?*

Plan argumenté. I. Le changement climatique est un défi mondial marqué par de fortes inégalités de responsabilité et de vulnérabilité. II. Il transforme les enjeux de ressources, de territoires et de puissance, sans déterminer mécaniquement les conflits. III. Il rend nécessaire une gouvernance internationale, dont les négociations et la mise en œuvre restent traversées par des rapports de force.

Rédaction.

Le changement climatique désigne une modification durable du climat. Le réchauffement observé aujourd'hui est principalement lié à l'augmentation des gaz à effet de serre due aux activités humaines. Ses causes et ses effets dépassent les frontières : aucun État ne peut, à lui seul, stabiliser le climat mondial. Pourtant, les responsabilités historiques, les capacités d'action et les conséquences du phénomène sont très inégalement réparties. Dès lors, comment le changement climatique, dont les responsabilités et les effets sont inégalement répartis, recompose-t-il les rivalités et les coopérations internationales ? Il constitue d'abord un défi mondial qui met en évidence des inégalités, transforme ensuite des enjeux de ressources et de territoires, et impose enfin une gouvernance internationale difficile à mettre en œuvre.

Le changement climatique touche l'ensemble de la planète, mais les acteurs n'y ont pas contribué de façon égale et n'y sont pas exposés de la même manière. Les pays industrialisés ont émis une part importante des gaz à effet de serre au cours de leur industrialisation. Dans le même temps, de nombreux pays en développement, dont les émissions historiques sont plus faibles, sont particulièrement vulnérables aux sécheresses, aux inondations et à l'élévation du niveau marin. Les petits États insulaires du Pacifique, par exemple, sont menacés par la submersion ou la dégradation de leurs espaces littoraux. Les sociétés les plus pauvres disposent souvent de moyens plus limités pour prévenir les risques, adapter leurs infrastructures et financer la reconstruction. Le changement climatique soulève donc une question de justice : qui doit réduire ses émissions, financer l'adaptation et contribuer à faire face aux pertes et préjudices ? Ces désaccords structurent notamment les négociations entre pays développés et pays en développement.

Le changement climatique peut aussi aggraver des tensions existantes autour des ressources et des territoires. La dégradation des terres agricoles ou la raréfaction de l'eau peuvent fragiliser les moyens de subsistance et accentuer des déplacements de population. Elles sont susceptibles d'alimenter des tensions, mais ne provoquent pas mécaniquement une guerre : les institutions, les inégalités, les décisions politiques et les conflits préexistants interviennent également. La montée du niveau marin menace des littoraux densément peuplés et des infrastructures portuaires. Dans l'Arctique, le recul de la banquise rend certaines routes maritimes et certaines zones plus accessibles, ce qui renforce les enjeux de présence et de contrôle. Cela ne signifie pas que les ressources y sont toutes aisément exploitables. Enfin, la transition énergétique

transforme les dépendances : les États cherchent à sécuriser l'accès aux métaux, aux équipements et aux technologies nécessaires aux énergies renouvelables, aux batteries et aux réseaux électriques. La lutte contre le réchauffement peut ainsi déplacer des rapports de puissance sans supprimer les rivalités ni les dépendances.

La nature transfrontalière du phénomène rend indispensable la coopération internationale. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée en 1992 et entrée en vigueur en 1994, établit un cadre de négociation. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997, fixe des objectifs de réduction des émissions à certains pays développés. L'accord de Paris, adopté en 2015, prévoit que les États présentent des contributions nationales et vise à maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Ces accords cherchent à concilier action collective et souveraineté des États. Toutefois, les engagements nationaux ne garantissent pas à eux seuls l'atteinte de ces objectifs : leur niveau d'ambition, leur application et les financements nécessaires restent discutés. Les principaux émetteurs et les puissances disposant de capacités financières et technologiques importantes pèsent donc fortement sur le rythme de l'action. Les négociations climatiques sont aussi des rapports de force, notamment sur le financement de l'adaptation et la responsabilité historique.

Le changement climatique est ainsi un enjeu géopolitique majeur parce qu'il met en jeu la sécurité des sociétés, l'accès aux ressources, le contrôle de certains espaces et la répartition des responsabilités. Il peut exacerber des tensions, mais ne détermine pas mécaniquement les conflits : les choix politiques et la coopération comptent. Les accords internationaux ont établi un cadre commun sans supprimer les rivalités ni garantir, à eux seuls, l'atteinte des objectifs. L'enjeu est de transformer les engagements en actions équitables et durables, alors que la transition énergétique redistribue elle-même les dépendances et les rapports de puissance.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** le changement climatique est un enjeu géopolitique parce qu'il révèle des inégalités de responsabilité et de vulnérabilité, transforme les rivalités autour des ressources et des territoires, et oblige les États à négocier une action collective dont la mise en œuvre demeure inégale.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précise sur sa copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 2 : « Construire la paix depuis le XVIIe siècle. »

Sujet 2 — « Construire la paix depuis le XVII^{e} siècle. »

Démarche et problématique. Il faut étudier les moyens employés par les acteurs pour mettre fin aux guerres et prévenir leur retour, des traités conclus au XVII^{e} siècle aux organisations internationales et aux coopérations contemporaines. La paix ne se réduit pas à l'absence de combats : elle peut reposer sur des traités, un équilibre des puissances, des règles collectives ou une coopération durable. Il faut enfin montrer les limites et la fragilité de ces constructions. Problématique : *comment les acteurs ont-ils cherché, depuis le XVII^{e} siècle, à construire une paix durable, et pourquoi ces projets se heurtent-ils à des limites récurrentes ?*

Plan argumenté. I. Du XVII^{e} au XIX^{e} siècle, la paix se construit principalement par la négociation de traités et la recherche d'un équilibre entre puissances. II. Après les guerres mondiales, des projets de sécurité collective tentent d'organiser la paix, avec des résultats contrastés. III. Depuis 1945, institutions internationales et intégration régionale approfondissent la construction de la paix, mais les conflits et rivalités en révèlent les limites.

Rédaction.

Construire la paix consiste à mettre fin à la guerre, à régler les différends et à établir des conditions qui réduisent le risque d'un nouveau conflit. Depuis le XVII^{e} siècle, les acteurs ont employé différentes méthodes : traités entre belligérants, équilibre entre puissances, organisations de sécurité collective et coopérations régionales. Aucune n'a supprimé la guerre. Comment les acteurs ont-ils cherché, depuis le XVII^{e} siècle, à construire une paix durable, et pourquoi ces projets se heurtent-ils à des limites récurrentes ? La paix repose d'abord sur la diplomatie et l'équilibre des puissances, puis sur des projets de sécurité collective après les guerres mondiales, avant de s'appuyer sur des institutions et des coopérations plus développées, sans que les conflits disparaissent.

Au XVII^{e} siècle, les traités de Westphalie, signés en 1648, mettent fin à la guerre de Trente Ans dans le Saint-Empire et à la guerre de Quatre-Vingts Ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Ils illustrent la place centrale de la négociation entre autorités politiques et contribuent à affirmer le principe de souveraineté des États, sans instaurer pour autant un système qui ferait disparaître les rivalités. Au XVIII^{e} siècle, les traités d'Utrecht de 1713 mettent notamment fin à la guerre de Succession d'Espagne. La recherche d'un équilibre entre puissances vise à empêcher qu'un État ne domine le continent. Au XIX^{e} siècle, le congrès de Vienne, réuni en 1814-1815 après les guerres napoléoniennes, réorganise l'Europe par la concertation des grandes puissances. Le « concert européen » contribue à maintenir une certaine stabilité entre elles, mais ne met pas fin aux guerres ni aux contestations nationales et libérales. Cette première manière de construire la paix repose donc surtout sur des accords et des rapports de force : elle peut stabiliser un ordre, mais dépend de l'entente des États les plus puissants.

Les guerres mondiales conduisent à rechercher une paix organisée à l'échelle internationale. Après la Première Guerre mondiale, le traité de Versailles, signé en 1919, règle la paix entre l'Allemagne et les Alliés. La Société des Nations (SDN), dont le pacte est adopté en 1919 et qui entre en fonction en 1920, doit favoriser la sécurité collective et le règlement pacifique des différends. Mais elle est fragilisée par l'absence des États-Unis, les départs de certains membres et son incapacité à faire respecter ses décisions face aux agressions des années 1930. La Seconde Guerre mondiale révèle les limites d'une organisation dépourvue de moyens suffisants et du soutien durable des principales puissances. En 1945, la Charte des Nations unies fonde l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle interdit en principe le recours à la force, sous réserve notamment du droit de légitime défense et des mesures décidées par le Conseil de sécurité. Les cinq membres permanents disposent d'un droit de veto : cette règle associe les grandes puissances au système, mais peut aussi bloquer l'action collective lorsque leurs intérêts s'opposent. Pendant la guerre froide, la dissuasion nucléaire entre les États-Unis et l'URSS contribue à éviter une guerre directe entre les deux superpuissances, tandis que leur rivalité se poursuit notamment dans des conflits indirects. La paix entre elles repose donc en partie sur la crainte d'une escalade, plutôt que sur la disparition des antagonismes.

Depuis 1945, la construction de la paix repose également sur des coopérations durables. En Europe occidentale, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), instituée par le traité de Paris signé en 1951 et entré en vigueur en 1952, met en commun des productions stratégiques. Les étapes ultérieures de la construction européenne visent à rendre une nouvelle guerre entre les États membres moins probable. L'ONU organise de son côté des opérations de maintien de la paix et soutient la négociation, mais ses actions dépendent de mandats, de moyens et de la volonté des États. Après la guerre froide, les interventions internationales, la justice pénale internationale et les accords de paix élargissent les outils disponibles. Toutefois, ces dispositifs n'assurent pas partout une paix durable : les guerres civiles, les génocides et les conflits entre États révèlent la difficulté de protéger les populations et de reconstruire les institutions. Les rivalités entre grandes puissances, notamment au Conseil de sécurité, limitent parfois les réponses collectives. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine depuis l'invasion à grande échelle de

février 2022 rappelle que le recours à la force demeure une réalité en Europe et que l'ONU ne peut imposer efficacement une action collective lorsque l'un de ses membres permanents bloque une décision. La paix se construit donc aussi par la diplomatie, la prévention, la reconstruction et la coopération, mais elle exige un engagement politique que les institutions ne peuvent garantir à elles seules.

Depuis le XVII^{e} siècle, les moyens de construire la paix se sont diversifiés : aux traités et à l'équilibre des puissances se sont ajoutés la sécurité collective, les organisations internationales et l'intégration régionale. Ces méthodes ont permis des stabilisations et des coopérations importantes, mais aucune n'a supprimé les intérêts divergents, les rapports de force ou la possibilité de la guerre. La paix est une construction toujours inachevée, qui dépend à la fois de règles communes, de la volonté des États et de leur capacité à régler les conflits sans recourir aux armes.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** depuis le XVII^{e} siècle, les acteurs ont tenté de construire la paix par les traités, l'équilibre des puissances, la sécurité collective et la coopération régionale. Ces dispositifs ont parfois stabilisé les relations, mais leur efficacité reste limitée par les rivalités, le manque de moyens et le refus de certains États de se soumettre aux règles communes.

Étude critique de documents

10 points

L’affirmation de la puissance chinoise

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous analyserez les moyens et les conséquences de l’affirmation de la puissance chinoise dans les nouveaux espaces de conquête.

Démarche et problématique

La consigne demande d’analyser les moyens de l’affirmation de la puissance chinoise dans les nouveaux espaces de conquête et ses conséquences, en confrontant les documents et en mobilisant des connaissances. Le document 1 porte principalement sur les espaces maritimes et les fonds océaniques de l’Indo-Pacifique, ainsi que sur leurs liens avec la sécurité régionale. Le document 2 est un dessin satirique qui déplace la réflexion vers l’espace extra-atmosphérique. Il faut distinguer les faits rapportés, l’analyse de l’amiral français et le message symbolique du dessinateur philippin.

Problématique : *Quels moyens la Chine mobilise-t-elle pour affirmer sa puissance dans les nouveaux espaces de conquête, et quelles conséquences cette affirmation entraîne-t-elle ?*

Plan argumenté

1. **La Chine affirme sa puissance par la présence, les capacités militaires et la maîtrise technologique :** le document 1 mentionne des démonstrations militaires, la cartographie des fonds océaniques, des revendications maritimes et une stratégie mobilisant plusieurs leviers. Les connaissances permettent de replacer ces éléments dans les rivalités en mer de Chine méridionale et dans le développement des capacités spatiales chinoises.
2. **Cette affirmation recompose les rapports de force et suscite des tensions :** les pressions décrites par Vandier mettent en jeu la liberté de navigation, les revendications des États voisins et le risque d’escalade, notamment autour de Taïwan. Le dessin exprime une inquiétude philippine quant à l’extension des ambitions chinoises à l’espace, sans constituer une preuve d’un projet d’appropriation.
3. **Les documents ont des apports et des limites propres :** l’entretien donne le point de vue stratégique d’un responsable militaire français en 2021 ; le dessin de Glenn Anthony T. Tolo, publié en 2024 dans un journal philippin, relève de la caricature. Leur confrontation éclaire les perceptions de la montée en puissance chinoise, mais ne permet pas de les traiter comme des descriptions neutres et exhaustives.

Rédaction complète

La Chine, devenue une grande puissance commerciale et politique, cherche à sécuriser ses intérêts et à accroître son influence dans des espaces stratégiques. Les mers, leurs fonds et l’espace extra-atmosphérique sont des lieux de circulation, d’activités scientifiques et économiques, mais aussi de rivalités. Dans l’Indo-Pacifique, l’affirmation de la puissance chinoise inquiète les États voisins et d’autres puissances qui défendent la liberté de navigation. Les documents proposent deux regards complémentaires : un entretien avec l’amiral français Pierre Vandier, publié par *Le Monde* le 10 juin 2021, et un dessin de Glenn Anthony T. Tolo paru dans le journal philippin *Daily Tribune* le 15 mars 2024. *Quels moyens la Chine mobilise-t-elle pour affirmer sa puissance dans les nouveaux espaces de conquête, et quelles conséquences cette affirmation entraîne-t-elle ?* La Chine combine présence militaire, revendications territoriales et moyens économiques et technologiques ; cette stratégie accroît son influence, mais intensifie aussi les tensions et les inquiétudes de ses voisins.

Le document 1 décrit une affirmation de puissance dans l'Indo-Pacifique, depuis la surface des mers jusqu'aux fonds océaniques et à l'espace aérien. L'amiral Vandier rapporte que la Chine a massé « 200 bateaux » devant l'îlot Whitsun, revendiqué par les Philippines, envoyé vingt chasseurs J-20 dans la zone de défense aérienne de Taïwan et cartographié les fonds de l'océan Indien à l'aide de drones. Ces exemples témoignent, dans son analyse, d'une présence accrue et de capacités de surveillance et d'action étendues. La cartographie des fonds peut contribuer à la connaissance scientifique et des ressources, mais aussi à une meilleure connaissance stratégique des espaces sous-marins.

Cette présence s'inscrit dans des différends de souveraineté. Vandier évoque la ligne des neuf traits, que la Chine considère comme une limite de ses intérêts en mer de Chine méridionale, ainsi que la poldérisation de récifs et d'îles et leur transformation en points d'appui. Il faut toutefois éviter de comprendre cette formulation comme si toute la première chaîne d'îles avait été artificialisée : le document ne détaille pas les lieux concernés. L'amiral décrit aussi des navires français suivis et parfois contraints de manœuvrer pour éviter une collision, ainsi que des escales annulées dans certains pays de la région. Selon lui, la pression chinoise ne se limite pas à l'emploi de la force armée : elle peut mobiliser des leviers financiers, économiques et diplomatiques, ou recourir à la guerre hybride et au cyberespace. Le document présente ainsi une stratégie multidomaine, destinée à consolider une position et à peser sur les décisions d'autres États.

Les connaissances permettent de replacer ces tensions dans le cadre du droit international de la mer. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982, définit notamment les espaces maritimes et les droits qui leur sont associés. En 2016, un tribunal arbitral constitué sous l'égide de la Cour permanente d'arbitrage, à la suite d'une procédure engagée par les Philippines, a jugé que les revendications chinoises de droits historiques dans la ligne des neuf traits ne pouvaient prévaloir sur les droits prévus par la Convention. La Chine a rejeté cette sentence. Les revendications et les aménagements contestés alimentent donc les tensions entre souveraineté, règles internationales et liberté de navigation. L'entretien reflète cependant le point de vue d'un responsable militaire français : la France déploie elle-même sa marine dans l'Indo-Pacifique et défend la liberté de circulation maritime.

Le document 2 étend la réflexion à l'espace extra-atmosphérique. La légende identifie l'archipel des Philippines sur le globe à gauche du dessin et précise que le personnage est un astronaute chinois. Celui-ci semble tracer ou délimiter une partie de la surface d'un astre ; un engin spatial portant les couleurs chinoises apparaît également. La scène peut donc être interprétée comme une mise en garde symbolique contre l'extension des ambitions chinoises à l'espace. Le dessin ne précise toutefois pas quel astre est représenté et ne prouve pas que la Chine cherche à s'en approprier une partie. Les connaissances confirment néanmoins que la Chine est devenue un acteur majeur du domaine spatial : la mission Chang'e 4 s'est posée sur la face cachée de la Lune en 2019, et Chang'e 6 a rapporté des échantillons de cette face en 2024. Les satellites de communication, de navigation et d'observation renforcent aussi les capacités civiles et militaires du pays.

Les conséquences de cette affirmation sont au cœur du document 1. Vandier parle d'une pression « sanctuarisante » et d'une « logique d'étouffement » : selon son analyse, la Chine cherche à consolider sa présence et à rendre plus difficile l'action des autres puissances. À propos de Taïwan, il estime que l'accumulation des moyens militaires rendrait le franchissement du « Rubicon », c'est-à-dire le déclenchement d'un conflit, moins difficile et que le coût d'une réaction militaire augmenterait avec le temps. Il reste cependant prudent et présente cette évolution comme une appréciation stratégique, non comme la certitude d'une guerre. Le renforcement des capacités peut contribuer à la dissuasion, mais il peut également accroître les risques d'incident et d'escalade.

Le dessin de Tolo apporte une perspective philippine à cette inquiétude. Le voisinage des Philippines et de la Chine, rappelé par la légende, donne un contexte régional à la représentation de l'astronaute chinois. En associant la présence chinoise dans l'espace à une scène de délimitation, le dessinateur suggère que la compétition pourrait s'étendre à de nouveaux espaces. Cette caricature exprime une perception politique et simplifie nécessairement la réalité ; elle ne constitue pas une description factuelle d'une politique chinoise d'appropriation spatiale. Elle témoigne néanmoins des inquiétudes que la montée en puissance chinoise suscite dans un pays voisin, également concerné par des différends maritimes.

La nature et la date des documents imposent enfin de nuancer leur portée. L'entretien de Pierre Vandier, recueilli par Nathalie Guibert et Elise Vincent et publié le 10 juin 2021, expose le regard informé mais situé d'un chef d'état-major de la Marine française ; ses anticipations, notamment à l'horizon 2030, ne sont pas des certitudes. Le dessin de Glenn Anthony T. Tolo, publié le 15 mars 2024 dans le *Daily Tribune*, rend visible une inquiétude philippine par un langage symbolique, mais n'apporte pas à lui seul la preuve d'une intention précise de Pékin. Leur confrontation montre ainsi à la fois l'ampleur de la montée en puissance chinoise et la diversité des interprétations qu'elle suscite.

En conclusion, la Chine affirme sa puissance dans les nouveaux espaces de conquête en développant ses capacités militaires et technologiques, en consolidant sa présence dans les espaces maritimes et en mobilisant des moyens économiques et diplomatiques. En mer, ces choix touchent à la souveraineté, aux ressources et à la liberté de circulation ; dans l'espace, les progrès scientifiques et satellitaires renforcent les capacités et le prestige du pays. Cette affirmation accroît le poids de Pékin et sa capacité de dissuasion, mais elle nourrit également les différends juridiques, l'inquiétude des États voisins et les risques d'escalade. L'entretien français et la caricature philippine éclairent ces enjeux depuis des points de vue distincts, qu'il convient de confronter sans les confondre avec une description entièrement neutre.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La Chine affirme sa puissance dans les nouveaux espaces de conquête en combinant présence militaire, revendications maritimes, technologies de surveillance et leviers économiques et diplomatiques. En mer, cette stratégie nourrit des différends de souveraineté et des tensions autour de la liberté de navigation ; dans l'espace, les progrès scientifiques et satellitaires renforcent ses capacités, tandis que le dessin philippin exprime une inquiétude sans prouver un projet d'appropriation. Cette affirmation accroît le poids de Pékin, mais suscite des craintes chez ses voisins et peut augmenter les risques d'incident ou d'escalade, notamment autour de Taïwan. Les documents éclairent ces enjeux depuis deux points de vue situés : celui d'un responsable militaire français en 2021 et celui d'un dessinateur philippin en 2024.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2025-metropole-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.